

IP/10/1055

Bruxelles, le 18 août 2010

***Le groupe de réflexion sur la numérisation («comité des sages») créé par la Commission européenne a lancé aujourd'hui une consultation sur les Moyens d'encourager la mise en ligne du patrimoine culturel.***

***A l'heure où les secteurs européens de la création et de la culture traversent une période de transformation radicale, il est nécessaire de trouver des solutions innovantes pour qu'ils s'adaptent au progrès technologique et en tirent tout le profit possible. La Commission a demandé au groupe de réflexion de déterminer les meilleurs moyens d'accélérer la numérisation, la mise à disposition en ligne et la conservation des œuvres culturelles dans toute l'Europe. Les réponses à la consultation seront prises en compte dans les recommandations que le groupe formulera avant la fin de l'année (voir IP/10/456).***

***La consultation sera ouverte jusqu'au 30 septembre 2010.***

Toutes les parties intéressées (particuliers, institutions culturelles, pouvoirs publics, entreprises privées, ONG, établissements universitaires) sont invitées à donner leur avis sur les principaux aspects de la numérisation, notamment les sources potentielles de financement pour la numérisation et pour le développement d'Europeana, la bibliothèque numérique européenne (voir MEMO/10/166). Elles peuvent aussi faire part de leurs idées concernant les modèles d'exploitation acceptables pour les contenus dont la numérisation a bénéficié d'un financement public, les conditions des partenariats public-privé conclus pour réaliser des numérisations, le développement de la mise en ligne de documents protégés par le droit d'auteur, ou encore l'accès transfrontière aux ressources numérisées.

### Prochaines étapes

Le groupe de réflexion analysera les réponses à la consultation et les avis exprimés dans d'autres contextes, notamment une audition de suivi prévue à Bruxelles le 28 octobre 2010.

Fin 2010, il présentera un ensemble de recommandations concernant la numérisation, l'accessibilité en ligne et la conservation du patrimoine culturel européen à l'ère numérique. Ces recommandations porteront en particulier sur la question des partenariats public-privé pour la numérisation en Europe.

### Contexte

Le groupe de réflexion, mis en place en avril 2010, fait partie d'une stratégie plus large de la Commission européenne qui vise à accompagner le secteur culturel dans sa transition vers l'ère numérique. L'objectif est que le riche patrimoine culturel européen et des contenus culturels diversifiés soient préservés et soient rendus accessibles à tous sur l'internet, notamment grâce à l'élaboration de nouveaux modèles commerciaux efficaces.

Le groupe est composé de M. Maurice Lévy (PDG de Publicis), M<sup>me</sup> Elisabeth Niggemann (directrice générale de la bibliothèque nationale d'Allemagne) et M. Jacques De Decker (écrivain) et fait rapport à M

mes

Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne responsable de la stratégie numérique, et Androulla Vassiliou, commissaire responsable de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse (voir IP/10/456).

### Pour en savoir plus

## Stratégie numérique : mise en ligne du patrimoine culturel

Écrit par Claire

Lundi, 30 Août 2010 14:07 -

---

Le document de consultation est disponible à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=comitedessages&lang=fr>